



Des spécialistes à vos côtés

Pour l'équilibre du dialogue social
Dans l'intérêt des salariés

Pour les représentants du personnel CSE – CSSCT – DS

Nous vous accompagnons
tout au long de votre mandat

- Formation
- Expertise
- Comptabilité & Gestion
- Assistance & Conseil

Avec notre
cabinet d'experts comptables



Un projet ?
Une question ?



Contactez-nous !
01 45 20 02 20

La formation

Pourquoi ?



La formation est la 1^{ère} dépense de fonctionnement à faire !

Vous souhaitez :

- > Maîtriser votre mandat et votre fonction
- > Etre à jour des nouvelles lois, mettre en place votre CSE
- > Savoir lire les comptes de l'entreprise
- > Négocier et convaincre

L'école des CSE vous forme et s'adapte à vous

Toutes les formules



NOUVEAU !
Atelier ordre du jour du CSE

La formations « INTRA »

- > Dédiée à votre CSE
- > Dans votre entreprise partout en France ou dans notre salle de formation à Paris 15^{ème}
- > Planning à la carte

La formations « INTER »

- > Dans notre salle de formation à Paris 15^{ème}.

L'atelier pratique

- > Nous vous réunissons où vous le souhaitez en ateliers pratiques pour travailler sur le sujet qui vous intéresse

Format au choix :

- > En présentiel, en visio ou hybride
- > Sur catalogues ou sur mesure

Utiles et incontournables

Des formations vivantes et interactives et les réponses directes à vos propres questions, à retrouver dans notre catalogue

L'assistance et le conseil

Assistance juridique

Le suivi post-formation : notre SAV !

Par téléphone ou par email

L'abonnement juridique

Les spécialistes qui vous connaissent et vous ont formés répondent à vos questions

Conseil

N'hésitez pas à faire appel à des spécialistes pour équilibrer le dialogue !

Nous vous accompagnons

tout au long de l'année ou ponctuellement

- > Préparation des sujets à l'ordre du jour
- > Activités sociales et culturelles
- > Coaching d'équipe

L'expertise

Expertises légales

Les élus
ne doivent pas
hésiter !



Ils doivent s'entourer de conseils indépendants, comme l'employeur a ses propres conseils.

C'est un droit du CSE

pour rendre un avis en toute connaissance de cause

le CSE choisit librement le cabinet d'expert-comptable.

L'expert-comptable a accès à toutes les informations qui sont nécessaires à l'exercice de sa mission. Il a accès à des informations que le CSE ne peut obtenir lui-même.

Le financement est principalement à la charge de l'entreprise

Les cas de recours à l'expertise légale

- > Situation économique et financière
- > Orientations stratégiques de l'entreprise
- > Politique sociale, conditions de travail et emploi
- > Droit d'alerte
- > Opération de concentration (fusions notamment)
- > PSE
- > Examen des comptes consolidés du groupe

Expertises libres

Le CSE est libre de se faire assister par tout expert pour l'aider dans ses travaux.

L'expert « libre » n'a accès qu'aux documents qui sont en possession du CSE. C'est le CSE qui prend en charge les honoraires sur son budget de fonctionnement

Les exemples de recours à l'expertise libre

- > aide à la négociation d'accords (participation, intéressement, prime de vacances...)
- > Audit de votre BDESE (contenu, modalités d'utilisation, conformité à la législation)

La comptabilité et la gestion

Obligations comptables du CSE

Des professionnels
à vos côtés !



Les comptes annuels du CSE

- > Approbation des comptes en réunion plénière dans les 6 mois de la clôture
- > Révision par un expert comptable pour les moyens CSE (au-delà de 153 000€ de recettes annuelles)

La dévolution des biens

- > Fusion, disparition du CSE : arrêté des comptes du CSE

Prise en charge par notre cabinet

Pour la correcte application des normes comptables pour le CSE.

Expertise comptable:

- > Quelle que soit votre organisation (logiciel de gestion et de comptabilité pour les CSE ou tableur)
- > Prise en charge totale de votre comptabilité ou révision de la comptabilité tenue par le trésorier
- > Délivrance de l'attestation d'expert-comptable



01 45 20 02 20

contact@ecoledescse.com

**28, rue Miollis
75015 Paris**

www.ecoledescse.com